



Communes de Bragassargues, Gailhan, Liouc, Orthoux-Serignac-
Quilhan, Quissac et Sardan
48, place des arènes 30260 QUISSAC

**Compte rendu du comité de pilotage
du PEdT du SIRP du Coutach
Lundi 8 février 2016 de 18h30 à 20h30**

Présents (15 personnes) :

Elus du SIRP : Jean-Luc ABRIEU, Président, Christine CARRIO, Vice-Présidente.

Représentants de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du Gard : M. CIABRINI, Inspecteur de l'Education Nationale (IEN), M. MARTIN, Conseiller pédagogique.

Représentants des enseignants de l'école maternelle : Emilie FABRE, Directrice et Muriel GRAS, Professeur des écoles.

Représentants des enseignants de l'école primaire : Catherine RIGAUX, Directrice et Anne SEVERAC, Professeur des écoles

Représentants des parents d'élèves de l'école maternelle : Mme LEROUX et M.SUISSE

Représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire: Mme TRICOT et M. JUST (représentant FCPE, en local et départemental)

Agents du SIRP : Vincent BOYER, Directeur des ALAE, Valérie MARTIN, Référente maternelle et Julie LAUNE, Référente primaire

Excusée : Cendrine RUBIO, Vice-présidente

Lieu :

L'ALAE primaire à Quissac.

Début à 18h30 :

M. ABRIEU rappelle l'ordre du jour du comité de pilotage.

1 – Réécriture du PEdT

M. BOYER distribue des documents supports. Ces documents énumèrent les objectifs éducatifs. Ces derniers se définissent en trois grands axes, à savoir :

- garantir la complémentarité des différents temps éducatifs des enfants ;
- assurer une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement des enfants ;
- développer le savoir vivre ensemble et responsabiliser les enfants.
-

Ces axes ont pour but de lier les différents acteurs afin de créer des passerelles entre les acteurs et les publics visés.

M. Abrieu demande si tous les représentants présents sont d'accord sur le choix des axes. S'il y a des remarques ou des modifications à apporter, il faut compléter le document support n° 2 et le retourner à M. Boyer.

M Just souhaite que l'on distribue également le document rédigé par les RPE afin de tous se concerter avant de valider les axes. Il rappelle également que les cinq réunions de concertation prévues dans le PEdT n'ont pas été mises en place. M. Boyer précise que ces réunions sont organisées avec les intervenants NAP.

M. Just s'interroge sur la réécriture du PEdT sans la concertation des parents. Mme Gras rappelle que, dans l'absolue, les RPE représentent les parents et qu'une réunion avec l'ensemble des parents risque d'être difficile à mettre en place ; c'est aux parents de se réunir et de faire parvenir un résumé aux RPE.

M. Just demande une réunion publique car nous réécrivons le PEdT pour la troisième fois. M. Abrieu précise que nous affinons le PEdT afin de l'améliorer et de répondre au mieux aux besoins des enfants. M. Suisse dit que le rôle des parents n'est pas d'instruire les enfants, les parents doivent être consultés après.

M. Just dit que l'on a tous un intérêt à agir pour l'enfant, la réforme est pour la coéducation des enseignements (parents, enseignants, périscolaire...). Les temps périscolaires pourraient être consacrés à l'enseignement pour les enfants en difficulté. M. Ciabrini rappelle que les APC ont trois entrées : pour les enfants en difficulté, avec le PEdT ou le projet d'école.

M. Abrieu dit qu'il est d'accord pour que les parents soient consultés sur la réécriture du PEdT, mais que sur le comité de pilotage, l'objectif est de valider les axes ; une fois les axes validés, les parents pourront être consultés afin d'ajouter des objectifs. Sur le périscolaire, M. Abrieu ne pense pas que nous allons faire de l'enseignement mais nous pouvons travailler sur des notions transversales (ex : la laïcité). Dans chaque activité, nous développons des compétences qui permettent de nous améliorer dans des matières scolaires. Il faut orienter le choix des axes et la méthodologie afin de retrouver des notions dans le scolaire et le périscolaire (ex : le règlement).

M. Abrieu demande si tout le monde est d'accord pour acter ces grands axes.

M. Ciabrini rappelle qu'il est encore trop tôt pour acter les grands axes car les enseignants n'ont pas eu le temps de se concerter, il faut attendre les retours du document support n°2.

M. Abrieu demande à ce qu'en amont de la préparation des NAP, nous puissions connaître les besoins des enseignants afin d'orienter les NAP en fonction des besoins (ex : sophrologie).

Mme Rigaux rappelle les axes qui ont déjà été discutés entre les enseignants et communiqués à la référente primaire. Elle soulève également la difficulté de mettre en place des projets dans les classes en lien avec les NAP sachant que tous les enfants d'une classe ne sont pas dans le même groupe NAP. De plus, les intervenants changent, donc c'est compliqué de programmer sur du long terme.

Concrètement, il y a également la difficulté de la continuité entre école et périscolaire étant donné que tous les enfants ne sont pas inscrits en périscolaire.

Mme Severac dit qu'il est plus judicieux de commencer modestement en travaillant sur des axes simples (ex : les règles de vie communes).

M. Boyer rappelle que durant les NAP, un journal de l'école peut être mis en place, ça permettrait de lier tous les acteurs éducatifs et les enfants. Les enseignants soulèvent la difficulté pour eux de mettre en place un tel projet.

Nous imaginons que chaque classe est porteuse d'un projet sur l'année, qu'il est possible de lier une classe à un thème. Mme Severac demande qu'il y ait un axe ou deux, pas plus.

M. Just dit qu'il faut s'appuyer sur les enseignants pour trouver un approfondissement dans les NAP, par le jeu, la culture ou autres. Il a évoqué le travail qui pourrait se faire sur les aprioris et les préjugés qui fondent la discrimination. Il a aussi insisté sur le prolongement qui doit se retrouver dans les NAP, des temps d'enseignements et celui du projet d'école, base de la définition du PEdT selon la loi de juillet 2013.

M. Ciabrini rappelle que les NAP ne sont pas uniquement une entrée par l'apprentissage, mais également par la découverte et les loisirs.

2 – Méthode de travail : les objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs ont été discutés en amont entre les directrices d'école et les référentes. Une fiche projet a également été distribuée aux intervenants afin de référencer les axes de travail de chacun.

M. Ciabrini rappelle qu'il va falloir reprendre les fiches actions de chaque intervenants et de voir comment nous pouvons les lier dans le projet d'école. Les enseignants, sur la base du volontariat, pourront choisir un axe en lien avec le PEdT et le projet d'école et monter un projet. Il y aura un enseignant référent pour chaque projet.

Nous mettrons en relation l'intervenant et l'enseignant qui auront choisi le même axe de travail.
Au début, les échanges seront minimales (ex : le journal des NAP qui pourra être intégré dans la bibliothèque des classes ou affichage dans la BCD).
Après correction des axes, un listing sera établi et chacun pourra s'inclure dans un projet.

3 – Concertation sur les rythmes éducatifs

M. Abrieu demande si quelqu'un souhaite faire remonter des remarques sur l'organisation actuelle des rythmes éducatifs et s'il y a des demandes particulières. Il rappelle que, s'il faut faire une demande d'expérimentation, la date butoir est le 15 février et le 3 mai pour une demande de dérogation.

Les parents d'élèves maternelle demandent une demi-journée le vendredi, des horaires plus réguliers et de revenir à 9h-12h le mercredi.

Le décalage d'un quart-d'heure entre les maternelles et les élémentaires convient aux parents, mais c'est un peu trop long.

Les enseignantes de la maternelle pensent que les horaires actuels conviennent plus que ceux de l'année dernière. Les après-midis longs sont plutôt satisfaisants contrairement aux temps plus courts. Il faudrait les expérimenter sur du long terme.

Il faudrait également faire basculer le quart-d'heure du matin sur l'après-midi car les matinées de 3h15 sont trop longues.

M. Ciabrini s'interroge sur le travail qui peut être réalisé en 1h30. Mme Fabre répond que ce changement d'horaire leur a permis de remettre en place le décloisonnement et que l'organisation des NAP est plus fluide.

Il y a une plainte des parents des maternelles car ils payent le NAP sieste. M. Abrieu explique que cela correspond au coût de l'encadrement et que le tarif des NAP n'est pas en fonction du type d'activité pratiqué par l'enfant.

M. Ciabrini explique que le regroupement des NAP sur une après-midi est positif si les enfants doivent changer de lieux, mais que rester trois heures dans les mêmes locaux n'est pas très productif.

Mme Gras s'interroge sur la fatigue des enfants après trois journées longues. Madame RIGAUD précise que tous les enseignants de l'élémentaire souhaitent conserver les mêmes rythmes éducatifs, la semaine est plus légère.

Les parents d'élèves de l'école élémentaire n'ont pas de demande spécifique. Pour eux, deux fois 1h30 convient mieux.

M. Boyer présente les propositions d'horaires réalisées en amont. Il précise que chacun peut prendre le temps de les étudier. Un retour est demandé pour le jeudi 11 février au plus tard pour le conseil d'école maternelle.

M. Martin va étudier les propositions et nous contacter pour valider les propositions possibles.

Les RPE demandent à ce que nous leur envoyions les propositions d'horaires afin qu'ils puissent les communiquer aux parents et avoir le plus de retours possible.

La réunion se termine à 20 h 30.